



# Fenêtres sur cours 66



SNUipp-FSU 66  
18, rue A. Condorcet  
66000 PERPIGNAN

n° 96  
Septembre - Octobre - Novembre 2016

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66  
imprimé par nos soins  
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051  
Directeur de la publication: B. VIBERT-GUIGUE  
Dispensé de timbrage  
PERPIGNAN Centre de Tri

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) site: [www.snuipp.fr/66](http://www.snuipp.fr/66)

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Avec le SNUipp-FSU,  
dans l'action collective dès la rentrée !

édito

C'

est d'un véritable collectif dont ont besoin les enseignants-tes aujourd'hui pour pouvoir assurer leur mission dans les meilleures conditions. Cette rentrée est celle de la mise en place des nouveaux programmes et des nouveaux cycles. C'est **en équipe** qu'il convient de réfléchir à la pertinence des nouvelles directives, **en équipe** de déterminer ce qui peut être utile et pertinent pour la réussite des élèves ... **en équipe** de défendre notre professionnalité et notre liberté pédagogique.

Depuis 2007, l'école et les enseignant-tes ont été mis à mal par les réformes successives : la dernière en date, la réforme des rythmes n'a, en aucun cas, restauré l'identité professionnelle du 1<sup>er</sup> degré précédemment perdue. Elle a au contraire dégradé nos conditions de travail...

La "priorité au primaire" s'est, certes, concrétisée par une hausse des dotations en postes mais celle-ci ne compense pas l'augmentation démographique qui, dans notre département, se caractérise par des classes toujours plus chargées !



19-20-21  
OCTOBRE 2016

PORT LEUCATE

16<sup>e</sup>



UNIVERSITÉ  
d'automne  
du SNUipp-FSU

à l'intérieur  
calendrier  
des RIS

(Suite page 2)

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,  
une vraie valeur.



Sommaire : 1&2 : Édito et évals  
- 3 : RIS - 4 : PPCR - 5 : retraite -  
6 : salaires - 7 : CAPD - 8 :  
CTSD



(Suite de l'édito, page 1)

Cette situation ne peut perdurer... et c'est ensemble que nous pourrions faire bouger les lignes !

Nous devons également exiger l'accès à une formation digne de ce nom qui se réalise en présentiel, permettant ainsi d'échanger en direct avec des formateurs et des collègues, à l'opposé de « Magistère » qui doit rester un simple outil de mutualisation. Nous devons imposer la généralisation du « plus de maîtres que de classes » qui favorise par exemple la co-intervention, les échanges de service ... autant de dispositifs permettant de rompre l'isolement et le repli sur soi.

C'est donc ensemble qu'il nous faut reconquérir ce droit au collectif, ce droit de travailler en équipe qui doit être au cœur de notre conception du métier.

D'ores et déjà, le SNUipp-FSU propose une

action d'ampleur nationale « vers la fin des APC ».

C'est à nous, collectif enseignant de nous en emparer, de le promouvoir dans nos réunions, dans nos RIS... Redonnons au RASED les moyens de répondre aux missions qui lui incombent... Redonnons à tous les enseignants-tes la priorité dont nous avons besoin : confiance, pouvoir être acteur de notre métier et reconquérir notre identité professionnelle.

Cette reconquête ne peut pas se faire de manière isolée, c'est bien un outil de défense collective qui nous permettra d'y parvenir. Le SNUipp-FSU met tout en œuvre pour assurer cette cohésion, fédérer les actions. Se syndiquer c'est participer à cette volonté d'actions collectives, sortir du « moi-je ». Alors n'hésitez plus, (re)syndiquez-vous pour cette année scolaire au SNUipp-FSU !

Audrey Corrège, Virginie Privat, Jérôme Guy

## Le ministère veut changer l'évaluation : le SNUipp-FSU vous consulte

Depuis le mois de juillet 2016, le ministère a entamé des discussions avec les organisations syndicales pour modifier les modalités d'évaluation des enseignants qui devraient entrer en vigueur à la rentrée 2017. Ces discussions se poursuivront tout le mois de septembre. A lire sur notre site Internet ; ce qu'a porté le SNUipp-FSU dans les discussions.

Ce dossier est important. Il concerne notre métier et aura des conséquences sur notre carrière.

**Comme à chaque fois qu'une question importante est posée à notre profession, le SNUipp-FSU la consulte.**

*Vous avez votre mot à dire. Donnez votre avis pour qu'il soit pris en compte dans les discussions avec le ministère.*

**Ce qu'il faut retenir du projet de réforme de l'évaluation du ministère :**

➤ **« Mieux accompagner » les enseignants.** L'objectif est de « consolider et développer les compétences professionnelles », « remédier aux difficultés rencontrées par certains personnels » et « favoriser la mobilité professionnelle ». Cet accompagnement est proposé par l'IEN ou initié à la demande des personnels. Il concerne tous les personnels, à tout moment de leur carrière. Il repose sur des visites en classe.

Cet accompagnement peut s'adresser également aux équipes notamment pour la « conception et la mise en œuvre de projets et dispositifs pédagogiques » et l'aide « à la mise en place des programmes et à l'évaluation des acquis des élèves ».

➤ **Des conséquences sur la carrière.** Un enseignant déroulant une carrière complète aura quatre rendez-vous de carrière. Ceux-ci comprendraient :

- **La rédaction d'un bilan professionnel par l'enseignant envoyé 15 jours avant l'inspection à l'IEN.**
- **Une inspection en classe** suivie d'un entretien au cours duquel l'inspection et le bilan professionnel de carrière seraient abordés.
- **Un compte-rendu du rendez-vous de carrière au travers d'une grille d'évaluation nationale rédigée par l'IEN.**

**Une appréciation donnée par l'IEN :** Le Dasen arrête l'appréciation finale au vu de l'appréciation de l'IEN.

**A noter :** Le premier rendez-vous permettrait de sélectionner 30% d'enseignants qui passeraient plus rapidement au 7<sup>ème</sup> échelon (réduction d'un an au 6<sup>ème</sup>). Le deuxième permettrait de sélectionner 30% d'enseignants qui passeraient plus rapidement au 9<sup>ème</sup> (réduction d'un an au 8<sup>ème</sup> échelon) (\*). Le troisième rendez-vous déterminerait le moment du passage à la hors classe. Le quatrième, la possibilité d'accéder à la classe exceptionnelle. Celle-ci est réservée à certaines fonctions (enseignants en REP, directeurs, conseillers pédagogiques) et pour une petite partie aux « plus méritants ».

(\* ) Pour les autres échelons de la classe normale, l'avancement se fera au même rythme pour tous les enseignants. Consultez le déroulement de carrière sur notre site Internet.



## Réunions d'Informations Syndicales : nouvelle organisation

Nous vous rappelons que nous avons droit désormais à 3 RIS dans l'année et que ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués et non syndiqués.

### 2 possibilités pour les RIS :

⇒ 2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves

**OU** ⇒ 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

**ATTENTION !** Envoyer à son IEN le formulaire « information de participation aux RIS » :

- 1 semaine avant pour une RIS devant élèves
- 48 heures avant pour une RIS sur animation pédagogique



Nous avons décidé de modifier l'organisation de nos RIS dans un souci de clarification et pour répondre à la demande d'un certain nombre de collègues.

**Les RIS devant élèves seront cette année organisées uniquement lors de la 2ème série (janvier/février).** Un bilan de ce calendrier sera effectué, n'hésitez pas à nous donner votre avis pendant les RIS.

Nous organiserons 2 RIS thématiques dans l'année : une spéciale **maternelle** et une sur **l'inclusion scolaire**.

Les RIS sont devenues les seuls véritables moments d'échanges entre collègues. Elles permettent de mettre l'accent sur des "problèmes de terrain" et de faire émerger des propositions pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU s'est toujours engagé à être le porte-parole de la profession dans toutes les instances statutaires, au niveau départemental comme au niveau national.

**Le SNUipp-FSU 66 vous invite donc à participer massivement aux RIS qu'il organise sur le temps de travail, y compris devant élèves, et s'opposera à toute interprétation restrictive du droit syndical.**

### **1ère série de RIS : octobre / novembre**

⇒ vendredi 14 octobre (à partir de 14h00) :  
Perpignan (lieu à déterminer) SPÉCIAL MATERNELLE

⇒ mardi 8 novembre (à partir de 16h30) :  
Claira (mat), le Boulou (élem)

⇒ mardi 15 novembre (à partir de 16h30) :  
Prades, Argelès (lieux à déterminer)

⇒ mardi 22 novembre (à partir de 16h30) :  
Thuir (lieu à déterminer)

⇒ mardi 22 novembre (à partir de 17h15) :  
Perpignan (lieu à déterminer)

⇒ mercredi 30 novembre (à partir de 14h00) :  
La Cabanasse

### **2ème série de RIS : janvier (sur temps de classe)**

⇒ mercredi 11 janvier (à 9h) :  
Claira (mat), Thuir (lieu à déterminer)

⇒ mercredi 18 janvier (à 9h) :  
Rivesaltes, Argelès (lieux à déterminer)

⇒ mercredi 25 janvier (à 9h) :  
Perpignan

⇒ mercredi 25 janvier (à 14h) :  
Perpignan SPÉCIAL INCLUSION SCOLAIRE

⇒ mercredi 1er février (à 9h) :  
Cabestany, La Cabanasse (lieux à déterminer)

### **3ème série de RIS : dates à déterminer en fonction du mouvement**

⇒ un mardi à partir de 16h30 :  
Claira (mat), Le Boulou, Ille

⇒ un mardi à partir de 16h30 :  
Argelès, Thuir

⇒ un mardi à partir de 17h15 :  
Perpignan

⇒ un mercredi à 14h :  
La Cabanasse



## RETRAITE : ouverture des droits en 2017

### Les droits à la retraite sont ouverts en 2017 :

- à 57 ans pour les « actifs » nés en 1960
- À 62 pour les « sédentaires » nés en 1955

Les enseignants du 1er degré doivent terminer l'année scolaire pour partir à la retraite. Ceux qui atteindront la condition d'âge au cours de l'année sont maintenus en activité jusqu'au 31 août 2017. Ceux qui atteindront l'âge possible de départ après le 1er septembre 2017 peuvent partir en retraite par anticipation au 1er septembre 2017, mais ne percevront pas leur pension avant l'âge légal de départ.

### QUI EST ACTIF ?

Les instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE, avec au moins 15 ans de service instituteur avant le 1er juillet.

Cette durée minimum de 15 ans de services classés en catégorie active a été portée progressivement à 17 ans pour les enseignants-tes qui n'avaient pas les 15 ans de services d'instituteur avant le 1er juillet 2011.

### Nouvelle durée des services actifs exigée si les 15 ans ne sont pas atteints:

- Après le 1er juillet 2011 : 15 ans 4 mois
- En 2012 : 15 a 9 m
- 2013 : 16 a 2 m
- 2014 : 16 a 7 m
- 2015 : 17 a



### Actifs nés en 1960 (ouverture des droits en 2017) :

- Age légal de départ possible : 57 ans
- Age limite des actifs : 62 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Âge d'annulation de la décote des actifs : 61 ans et 3 mois
- Taux de décote : 1,25% par trimestre manquant



### QUI EST SEDENTAIRE ?

Les enseignants recrutés PE et les ex-instituteurs-trices intégrés dans le corps des PE n'ayant pas la durée minimale des services actifs.

### Sédentaires né-es en 1955 :

- Age légal et possible de départ à la retraite : 62 ans
- Age limite des sédentaires : 67 ans
- Durée de référence : 166 trimestres
- Age d'annulation de la décote des actifs : 66 ans et 3 mois
- Taux de décote : 1.25% par trimestre manquant

### IMPRIMES ET NOTE RELATIVE AU DEPART A LA RETRAITE :

La note précisant les modalités d'admission à la retraite ainsi que les imprimés de demande d'admission à la retraite, pour la rentrée scolaire 2017/2018 sont en ligne sur le portail de l'académie, en suivant le lien ci-dessous : <https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/retraites-validations/retraite>

**ATTENTION, DOSSIER À DÉPOSER AVANT LE 31/10/2016**

### FAIRE CALCULER SA RETRAITE :

Service offert aux syndiqués, remplir le formulaire : <http://66.snuipp.fr/spip.php?page=recherche&recherche=calcul+pension>

## Pour nous contacter ...

### Permanences à la section :

Véronique Bourquard



lundi

Audrey Corrège



mardi-jeudi

Aurélie Frenal



lundi

Gaëtan Gimenez



mardi

Jérôme Guy



lundi à vendredi

Virginie Privat



tous sauf jeudi

Vincent Roitg



lundi

Frédéric Traby



jeudi

### Par téléphone :

04.68.50.78.44 aux heures de classe et le mercredi après-midi.

### Par mail :

snu66@snuipp.fr pour les urgences ou toute question ou à tout moment, même week-end et vacances.

### Suivre notre actualité :



<http://66.snuipp.fr/>



<https://www.facebook.com/SNUIPP66/>



<https://twitter.com/SNUIPP66>



## Salaires, où en est-on ?

Les mobilisations des fonctionnaires, notamment la grève du 26 janvier dernier, ont permis de mettre fin au dégel du point d'indice qui était en vigueur depuis 5 ans. Ainsi le 1er juillet a connu un premier dégel une hausse de 0,6% de la valeur du point d'indice. Une nouvelle hausse de 0,6% interviendra au 1er février. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Il passera à cette date à 10,29% du salaire brut, diminuant ainsi le salaire net perçu.

Les mesures contenues dans PPCR permettront, à terme, des gains pour l'ensemble des enseignants notamment par un accès plus rapide et pour tous à la hors classe.

*Cependant pour le SNUipp et la FSU le dossier des salaires dans la fonction publique est loin d'être clos.*

En effet, depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2016, le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, a accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%.

La revalorisation du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées.

Le SNUipp, avec la FSU, revendique un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

## ISAE, où en est-on ?

L'ISAE passe à cette rentrée de 400 à 1200 € annuels brut et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net) aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Cette augmentation de 800 euros annuel permet une première reconnaissance de leur investissement professionnel et de réduire l'écart de rémunération avec les enseignants du second degré. Une mesure de justice attendue par les enseignants du premier degré. Pour aligner les salaires de l'ensemble des enseignant-es, il faudra ensuite doubler ce montant pour toutes et tous et l'obtenir sous forme indiciaire.

La création de l'ISAE et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement reprises par les enseignants.

*Pour autant, des enseignant-es du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...).*

**Le SNUipp-FSU continue d'exiger que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles qui en sont exclus et qu'elle soit totalement intégrée au traitement indiciaire pour être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.**

16<sup>e</sup>

UNIVERSITÉ  
d'automne  
du SNUipp-FSU

19-20-21 OCTOBRE 2016 | PORT LEUCATE



*Pour les collègues du département  
qui veulent participer sans hébergement,  
prenez contact avec le SNUipp-FSU 66*

**ATTENTION, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !**

**réservation en priorité pour les syndiqués jusqu'au 30 septembre  
à réception du chèque**

**Tarifs : 70 € pour les non syndiqués et 35 € pour les syndiqués.**  
**Participation avec hébergement : s'inscrire auprès du SNUipp national (nous contacter ensuite pour les syndiqués)**

Cette année encore, l'université d'automne du SNUipp-FSU se déroulera à Port Leucate. Cette 16<sup>ième</sup> édition, désormais reconnue comme le rendez-vous incontournable de l'école primaire, offrira des interventions aussi riches que variées.

Pour le SNUipp-FSU, faire avancer l'école ne peut se faire qu'en réinterrogeant notre métier, dans son contenu comme dans les conditions qui nous permettent de l'exercer. La priorité au primaire réclame un temps long, un investissement conséquent, et la passion du métier ne suffit pas. Nous avons besoin, entre autres, de travailler ensemble, de formation, ne serait-ce pour nous approprier les nouveaux programmes, les nouveaux cycles, mais aussi pour mieux lutter contre les inégalités et faire réussir tous nos élèves. Le SNUipp-FSU vous propose ici un espace et un temps pour rencontrer la recherche et alimenter la réflexion professionnelle.



**Mouvement de rentrée.** Les choix des collègues lors de la foire aux postes de la veille ont été validés ; la liste des postes vacants de l'été était allongée des postes libérés par les collègues partis dans le 2<sup>nd</sup> degré, ainsi que les créations de classes de la veille. Le département compte aujourd'hui 11 surnombres, ce qui est bien peu pour démarrer l'année. Les collègues nommés TMB en surnombre recevront une nouvelle école de rattachement, proche de leur domicile. Cette fonction de TMB est provisoire ; l'administration les positionnera dans un second temps sur un poste qui se sera libéré durant l'année.

**Stages.** 295 places ont été proposées, 676 candidatures avec 2 à 3 vœux en moyenne par enseignant. 70 % des collègues ont obtenu au moins 1 stage. L'administration avait fixé cette année comme priorité le thème réseau école-collège. L'administration a noté une forte demande de stages dans les domaines de la maîtrise de la langue, du vivre ensemble, et mise en activité des élèves, et numérique.

**[La Commission Administrative PARITAIRE]**   
**Les élu(e)s du personnel du SNUipp-FSU vous informent...**

**DIF (Droit Individuel à Formation).** L'administration a accordé les DIF aux collègues qui formulaient des demandes conformes aux thèmes départementaux fixés par elle-même : psychologie, français langue étrangère et actions innovantes en pédagogie. Le SNUipp-FSU fait remarquer que cette volonté de limiter le DIF à certains thèmes en lien avec le métier est à contresens du discours tenu par l'administration lors de l'étude des congés formation. Depuis quelques années, ce congé formation a été recentré sur les thématiques de l'éducation, les autres demandes plus personnelles étant rejetées. Le SNUipp-FSU avait obtenu à force d'interventions qu'une part de ces moyens soient aussi laissés aux projets personnels. L'administration insistait alors sur l'existence du DIF (certes faiblement doté) pour se faire aider dans des démarches de formations plus personnelles, sans lien forcément avec le métier. Mais si le DIF est maintenant détourné lui aussi en vue de la formation pour le métier actuel, que dire aux collègues ?

**Un groupe de travail sera convoqué afin d'aborder ce problème vues les divergences de lecture de la gestion du DIF entre syndicats et administration.**

**Projet d'école.** Une circulaire académique devrait être publiée probablement en octobre, fixant un nouveau cadre pour les projets d'écoles. La rédaction des projets d'école pourra débuter après réception de cette circulaire. La thématique du réseau école-collège via le nouveau cycle3 devrait être prépondérante. Affaire à suivre ...

**Formation en binôme.** Nous sommes intervenus pour faire préciser que ce dispositif n'est pas obligatoire, et doit rester sur la base du volontariat pour être profitable aux deux collègues. Nous avons regretté que toutes les circonscriptions n'étaient pas clairement sur cette base de volontariat, ce qui a parfois été mal vécu. L'administration a confirmé le côté facultatif du dispositif.

**Postes de psychologues scolaires.**

Les 5 postes vacants ne sont toujours pas pourvus, ils feront l'objet d'appel à des contractuels (niveau master2) auprès de Pole Emploi. 2 CV spontanés sont déjà arrivés. Cette situation met dans la difficulté de nombreux collègues et élèves. Le recrutement de psychologues dépourvus de la culture « Education nationale » nous fait craindre une déviance vers un traitement médical des situations rencontrées.

**Mesures de sécurité.**

Le SNUipp-FSU 66 est intervenu à la demande d'un certain nombre de collègues sur l'usage qui sera fait des numéros de portables (personnels donc) qui serviront en cas d'alerte, de leur non usage en dehors de ces procédures, et du fait que la responsabilité d'un collègue pour qui son portable personnel ne serait pas accessible lors d'une alerte (oubli, déchargé, non audible, prêté à un proche, etc...) ne soit pas engagée. Nous avons fait remarquer que certains collègues ne donnent pas encore leur numéro à cause de ces craintes. L'administration va envoyer une note explicative.

Nous avons aussi abordé l'organisation de la journée du vote des parents d'élèves où le bureau de vote doit être accessible dans l'école pendant 4 heures en continu ... Il ne faut pas bouleverser le dispositif habituel selon l'administration.



L'administration avait gardé une réserve de 6 postes pour gérer cette rentrée. Si l'intention est louable, on peut regretter que cela se fasse au moment où la dotation pour notre département n'était que 18 postes.

Certaines écoles ont donc dû attendre la rentrée pour bénéficier d'une ouverture de classe, alors que leur situation était déjà connue au mois de février dernier - ce sont d'ailleurs les représentants du SNUipp-FSU qui avaient fait ajouter ces demandes d'ouvertures au document de l'administration.

Gageons que la prochaine dotation permettra d'améliorer significativement nos conditions de travail en baissant les effectifs dans les classes, augmentant le nombre de remplaçants ou encore rouvrir des postes de RASED.

**OUVERTURES :**

**Ecoles élémentaires :**

CABESTANY Buffon  
CANET Mermoz  
CANOHES  
LATOIR BAS ELNE  
LE SOLER mono  
PERPIGNAN G. Dagneaux  
PERPIGNAN Roudayre  
PERPIGNAN Vertefeuille  
ST NAZAIRE

**Ecoles maternelles :**

SALEILLES

**Ecoles primaires :**

ST LAURENT DE CERDANS  
PASSA

**Postes spécifiques :**

CPC maternelle

**FERMETURES :**

**Ecoles élémentaires :**

PERPIGNAN R. Rolland

**Ecoles maternelles :**

MILLAS  
PERPIGNAN les Platanes  
VILLELONGUE LA SAL.

**Ecoles primaires :**

PERPIGNAN L. Blum

**Autres postes :**

TMB

*« Un cahier, un crayon » pour les écoles publiques du Liban*

Comme à chaque rentrée, le SNUipp-FSU s'associe à la campagne de solidarité « Un cahier, un crayon » organisée par Solidarité Laïque, collectif qui réunit 50 organisations liées au monde enseignant, dont le SNUipp-FSU. Depuis 1956, Solidarité Laïque lutte contre les exclusions et améliore l'accès de qualité. Cette initiative collecte de matériel scolaire. **Pour la 16ème édition, c'est que sera dédiée l'opération, les plus déshérités du pays** La Rentrée solidaire est une école, dans une dynamique de solidarité internationale.

**La Rentrée  
Solidaire**

UN CAHIER, UN CRAYON

avec les enfants  
du Liban

[www.uncahier-uncrayon.org](http://www.uncahier-uncrayon.org)

de toutes et tous à une éducation consiste essentiellement en une neuf de septembre à décembre. **aux écoles publiques libanaises** écoles qui scolarisent les enfants ainsi que les réfugiés de Syrie. l'occasion d'inscrire une classe, d'éducation au développement et

Même modeste au regard des immenses besoins, notre participation témoigne de l'engagement des enseignant-es des écoles pour le Droit à l'éducation partout dans le monde.